

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 26 Mai (26/05/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE,

Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES :

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Daniel CALVI (représenté par Madame Colette ROLLET), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT EXCUSES :

Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Madame Anne-Marie SAURY est nommée secrétaire de séance

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 31 MAI 2016

CASTELSARRASIN - 82

DIVERS

34 – 26 Mai 2016

« CHASSELAS ET PATRIMOINE : FETONS MOISSAC » - MANIFESTATION 2016
– PARTICIPATION POUR OCCUPATION D'UN STAND

Rapporteur : Mme VALETTE

Considérant l'organisation de la manifestation « Chasselas et Patrimoine en fête : fêtons Moissac » les 17 et 18 septembre 2016,

Considérant que la commune loue des structures de type chapiteaux auprès d'un professionnel,

Monsieur le Maire propose d'adopter la tarification suivante pour le week-end :

Stand occupé par les sites remarquables du goût

- | | |
|-------------------------------------|------|
| - demi-pagode 5m/5m (soit 12.5 m2) | 200€ |
| - pagode 5m/5m entière | 300€ |
| - pagode 3m/3m entière | 200€ |

Stand occupé par les commerces locaux

- | | |
|-----------------------------------|------|
| - demi-pagode 5m/5m (soit 12.5m2) | 120€ |
| - pagode 3m/3m | 120€ |
| - stand extérieur | 50€ |

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 3 abstentions (Mme FANFELLE, MM. BOUSQUET, VALLES),**

APPROUVE la tarification proposée,

AUTORISE le maire à encaisser le montant de l'ensemble des réservations.

Pour copie conforme

Moissac le 27 mai 2016

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :